



Plongée 95 / Piscine de l'Axe Majeur  
**FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION**  
Année 2024/2025

Photo

Nom : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Département (n°) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : Domicile : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

email : \_\_\_\_\_ (écrire en MAJ)

Num Licence : \_\_\_\_\_

Niveau actuel : \_\_\_\_\_

Nombre de plongées : \_\_\_\_\_

Cette année, je souhaite passer : \_\_\_\_\_

Date de la dernière plongée : \_\_\_\_\_

Je sais nager 50 m sans me tenir au bord ni prendre pied : OUI/NON

je ne souhaite pas faire apparaître les informations ci-dessus dans l'annuaire du club sur le site [www.plongee95.org](http://www.plongee95.org)

je ne souhaite pas recevoir les informations relatives à la vie du club par eMail

Je souhaite obtenir la carte d'accès aux étangs pour 2025 (17 € + 10 € pour le Pass la 1<sup>ère</sup> année)

Date de délivrance du CACI : \_\_\_\_\_ Médecin : \_\_\_\_\_

Personne à prévenir en cas d'accident : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ ou \_\_\_\_\_

Je soussigné \_\_\_\_\_ demande mon inscription ou celle de mon enfant \_\_\_\_\_ et reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur (au dos de la présente fiche d'inscription) et de l'organisation générale de la formation de Plongée 95 et m'engage à les respecter.

J'autorise le Club à réaliser des photographies de moi ou de mon enfant et à les utiliser dans un but non commercial sur le site internet [www.plongee95.org](http://www.plongee95.org) et sur les documents de communication du club : banderoles, plaquettes, affiches ...

**Assurance :** Plongée 95 attire votre attention sur le fait que l'assurance incluse dans la licence est une assurance "responsabilité civile", au tiers, et ne vous couvre en aucun cas en cas d'accident vous survenant en l'absence de tiers responsable. Différentes assurances complémentaires optionnelles dites « individuelles accidents » sont proposées par la fédération et nous vous conseillons de souscrire l'une de celle-ci (Voir le site [www.ffesm.fr](http://www.ffesm.fr)).

**Santé :** Les renseignements suivants concernent les éventuels problèmes de santé des participants. Ils sont destinés à informer le directeur de plongée dans le seul but d'assurer une sécurité maximale. Ils sont, à ce titre, strictement confidentiels et y répondre ne constitue en aucun cas une obligation.

ETES-VOUS ALLERGIQUE ? (aspirine...) : \_\_\_\_\_

PRENEZ-VOUS REGULIEREMENT DES MEDICAMENTS ? (si oui, lesquels et en quelle quantité ?)

PROBLEMES DE SANTE DIVERS : \_\_\_\_\_

Je reconnais avoir pris connaissances des informations relatives aux assurances au verso.

Signature (précédée de la mention manuscrite : «Lu et approuvé») à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Règlement :**

Cotis. : \_\_\_\_\_ Carte étang : \_\_\_\_\_ Ind. Accid. : \_\_\_\_\_

Signature :

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression concernant ces données, dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. (le club est déclaré à la CNIL sous le numéro [1090947](http://www.cnil.fr)). Pour l'exercer, adressez-vous par Mail à [president@plongee95.org](mailto:president@plongee95.org) ou par courrier adressé au siège du club.

## Assurance complémentaire optionnelle :

La licence fédérale (incluse dans votre cotisation) intègre une assurance en responsabilité civile au tiers qui couvre les dommages que vous êtes susceptibles de causer aux autres dans votre pratique. Par contre, elle ne vous couvre pas en cas de dommages vous survenant en l'absence de tiers responsable.

**Nous vous recommandons donc de contracter une assurance dite « individuelle accident » vous permettant précisément d'être couvert en cas d'accident en l'absence de tiers responsable.** En outre, ce type d'assurance permet, selon le type et le niveau choisi, de couvrir certains risques spécifiques comme par exemple les annulations de séjours. Bien sûr, chaque risque peut être couvert sous conditions et il faut lire attentivement le tableau des garanties voire appeler le cabinet Lafont, notre assureur, pour obtenir des précisions.

**Attention : Plongée 95 rend obligatoire l'assurance individuelle accident pour les sorties en mer.**

Pour plus d'information, nous vous conseillons de consulter le site du cabinet Lafont : <https://www.ffesm.lafont-assurances.com/>

Vous êtes intéressés par une assurance individuelles accident : il est possible de la souscrire en même temps que la licence afin qu'elle soit mentionnée dessus. Le montant est alors à régler dès l'inscription, avec le 1<sup>er</sup> chèque.

## Pourquoi une Individuelle Accident /Assistance ?

Du seul fait de votre licence vous bénéficiez de la garantie "Responsabilité Civile", qui vous couvre contre les conséquences financières que vous pourriez être amené à connaître, dans la pratique des activités reconnues par la FFESSM, si vous causiez un dommage à AUTRUI et que vous en étiez déclaré responsable, ainsi que la garantie de protection juridique.

**C'EST BEAUCOUP MAIS ... CE N'EST PAS TOUT !**

Si vous êtes victime d'un accident sans engagement de la responsabilité d'un tiers, vous n'êtes pas assuré dans le cadre du contrat "Responsabilité Civile" tel que défini ci-dessus ... mais vous pouvez l'être ... tout est possible, mais rien n'est fait sans votre demande.

## Grille des tarifs saison 2024/2025

### ASSURANCE LOISIRS DE BASE

Loisir 1	Loisir 2	Loisir 3	Piscine
Frais de recherche et de sauvetage : 10 000 € Garantie frais d'hospitalisation et de traitement sur prescription médicale : 15 000 € dans le pays de domiciliation / 50 000 € dans le mode entier (hors pays de domiciliation) Capital en cas d'Invalidité Permanente et Totale : 11 500 € Capital en cas de décès ou disparition judiciairement constatée : 15 000 € <a href="#">Consulter la notice</a>	Frais de recherche et de sauvetage : 15 000 € Garantie frais d'hospitalisation et de traitement sur prescription médicale : 30 000 € dans le pays de domiciliation / 50 000 € dans le mode entier (hors pays de domiciliation) Capital en cas d'Invalidité Permanente et Totale : 40 000 € Capital en cas de décès ou disparition judiciairement constatée : 25 000 € Garantie Bris de Matériel : 500 € <a href="#">Consulter la notice</a>	Frais de recherche et de sauvetage : 25 000 € Garantie frais d'hospitalisation et de traitement sur prescription médicale : 31 500 € dans le pays de domiciliation / 300 000 € dans le mode entier (hors pays de domiciliation) Capital en cas d'Invalidité Permanente et Totale : 90 000 € Capital en cas de décès ou disparition judiciairement constatée : 45 000 € Garantie Bris de Matériel : 500 € <a href="#">Consulter la notice</a>	Garantie frais d'hospitalisation et de traitement sur prescription médicale : 8 000 € dans le pays de domiciliation / 40 000 € dans le mode entier (hors pays de domiciliation) Capital en cas d'Invalidité Permanente et Totale : 11 500 € Capital en cas de décès ou disparition judiciairement constatée : 8 000 € Garantie Bris de Matériel : 300 € <a href="#">Consulter la notice</a>
23,50 €	28 €	48 €	13 €

### ASSURANCE LOISIRS TOP

Loisir 1 Top	Loisir 2 Top	Loisir 3 Top
Garanties de la formule Loisir 1, plus : Annulation voyage plongée Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical Assurance bagages voyage plongée Garantie "Avance sur caution pénale à l'étranger" <a href="#">Consulter la notice</a>	Garanties de la formule Loisir 2, plus : Annulation voyage plongée Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical Assurance bagages voyage plongée Garantie "Avance sur caution pénale à l'étranger" <a href="#">Consulter la notice</a>	Garanties de la formule Loisir 3, plus : Annulation voyage plongée Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical Assurance bagages voyage plongée Garantie "Avance sur caution pénale à l'étranger" <a href="#">Consulter la notice</a>
45 €	56 €	93 €